

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 1er octobre 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°3 :

Redevance pour occupation provisoire sur domaine public par les ouvrages de transport d'électricité

Vu l'article R.2333-105-1 du code général des collectivités territoriales qui invite les communes et départements à fixer le prix du mètre linéaire « des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal/départemental et mises en service au cours de l'année » dans la limite d'un plafond fixé à 0,35 euros le mètre linéaire,

Vu le décret d'application n°2015-334 du 25 mars 2015,

Considérant que RTE a mis en service 1961,50 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public communal au cours de l'année 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité à 0,35 euros le mètre linéaire.

Adopté à l'unanimité

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 03/10/24
--	---	---



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 1er octobre 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 24 septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Monsieur François DAUDRUY, *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER;
Messieurs Dominique BARBARAY, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Sophie RIOULT (pouvoir à Madame Malandain), Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Serge LECROSNIER (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Victor Balier* a été désigné pour remplir ces fonctions.